

Espace européen de la recherche: nouvelles perspectives

2007/2187(INI) - 19/12/2007

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'initiative de M. Umberto **GUIDONI** (GUE/NGL, IT) sur les nouvelles perspectives de l'Espace européen de la recherche, en réponse au Livre vert de la Commission européenne sur le même sujet.

Le rapport déplore que les chiffres concernant les dépenses de R & D fassent apparaître que la moyenne de l'Union européenne n'atteint que 1,84% du PIB, contre 2,68% aux États-Unis et 3,18% au Japon, et que ces dépenses vont de 0,39% en Roumanie ou 0,4% à Chypre à 3,86% en Suède. Il souligne dès lors l'importance d'augmenter le niveau moyen des dépenses, d'accroître le volume des dépenses dans certains États membres et de mieux cibler les diverses actions en matière de R&D afin notamment de faciliter la transition vers l'économie numérique.

Réaliser un marché du travail unique pour les chercheurs : les députés soulignent l'importance de prévenir de nouveaux départs de chercheurs européens compétents et demandent que des mesures appropriées soient adoptées afin de retenir ou de ramener les chercheurs dans l'Union européenne. Ils estiment que l'accès des chercheurs à l'UE ne devrait pas être entravé par les barrières nationales existantes, telles qu'une reconnaissance et une portabilité insuffisantes des droits sociaux acquis, des désavantages fiscaux et des difficultés relatives à la délocalisation des familles.

Le rapport rappelle qu'un moyen d'accroître la mobilité des chercheurs pourrait consister à instaurer un système de « bons de recherche », qui pourraient être utilisés par les chercheurs dans d'autres États membres et dans d'autres instituts ou universités. La Commission et les États membres sont en outre invités à enrichir les programmes de troisième cycle universitaire et de doctorat et à envisager le lancement de bourses et de programmes de formation « post-doctorat » en se fondant sur le programme Erasmus qui connaît un grand succès.

Les députés préconisent également de définir et de mettre en place un modèle européen unique de carrière dans le domaine de la recherche, ainsi que d'instaurer un système intégré d'informations sur les offres d'emploi et les contrats de stage dans la recherche en Europe. Ils soulignent enfin l'importance d'ouvrir totalement les procédures de sélection et de promotion des chercheurs et des chercheuses et de les rendre transparentes.

Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale : la Commission est invitée à proposer un cadre juridique afin de faciliter la création et le fonctionnement d'importantes institutions et infrastructures de recherche paneuropéennes, et d'envisager d'y inclure certaines institutions européennes existantes, telles que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Accord européen pour le développement de la fusion (EFDA). Les députés invitent également la Commission à aider les centres de recherche, les universités et les organismes de financement de la recherche à mettre en commun leurs ressources pour mettre en place l'EER, l'objectif étant de jouer un rôle de chef de file mondial dans des domaines scientifiques majeurs.

Renforcer les institutions de recherche : les députés considèrent la mise en place de pôles régionaux comme un moyen essentiel d'atteindre une masse critique en réunissant universités, organismes de recherche et industrie et en créant des centres d'excellence européens. Ils invitent la Commission à créer un forum européen doté d'une représentation nationale à haut niveau ayant pour mission d'identifier, de développer et d'appuyer des initiatives paneuropéennes majeures dans le domaine de la recherche, ainsi qu'

un système commun de référence scientifique et technique afin de mieux mettre à profit les résultats des programmes européens.

Partager les connaissances : le rapport souscrit au concept d' « innovation ouverte » promu par la Commission, selon lequel secteurs privé et public deviennent des partenaires à part entière et partagent les connaissances, à condition qu'un système équilibré et équitable soit développé entre l'accès libre aux résultats scientifiques et l'utilisation de ces résultats par le secteur privé (partage équitable des connaissances). Selon les députés, le principe d'une rétribution financière juste et équitable pour l'utilisation des connaissances publiques par l'industrie devrait être reconnu officiellement.

S'agissant des nouvelles possibilités offertes par l'internet en matière de diffusion et d'utilisation des informations scientifiques, le rapport insiste sur la nécessité de respecter la liberté de choix des auteurs ainsi que les droits de propriété intellectuelle (DPI), de maintenir des examens de la qualité par les pairs et un contrôle fiable par des spécialistes, et d'encourager la collaboration dans le cadre de projets pilotes visant évaluer l'impact et la viabilité de modèles alternatifs tels que le développement du « libre accès » (« Open Access »). Les députés soulignent également l'importance cruciale d'établir un brevet communautaire, ainsi qu'un système juridictionnel pour les brevets européens qui soit de qualité, rentable et propice à l'innovation.

Coopération internationale : estimant que la coopération en matière de R&D peut contribuer à la réalisation de certains objectifs spécifiques du Millénaire pour le développement (OMD), les députés préconisent d'aligner les politiques européennes en matière de coopération scientifique sur la politique extérieure de l'Union européenne et sur les programmes d'aide au développement. La Commission est invitée à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le niveau de participation des chercheurs des pays en voie de développement à des projets internationaux de collaboration dans les domaines de la science et de la R&D et à favoriser l'accès à la propriété intellectuelle existante à l'échelle mondiale. Soulignant l'importance d'attirer des chercheurs issus de pays tiers vers l'Union européenne, les députés appuient la proposition de la Commission de créer un système de carte bleue, lequel serait très précieux pour les ressources humaines scientifiques et technologiques.